

Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 novembre 2006 de M. Mathias Buschbeck et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007, intitulée: «Rue des Voisins: encore un effort!»

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir une modération de la circulation sur le tronçon de la rue des Voisins compris entre la rue des Sources et le boulevard du Pont-d'Arve, en prévoyant notamment un contresens cyclable.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un projet a été élaboré en avril 2005 par le Service de la mobilité pour instaurer un contresens cyclable sur l'ensemble de la rue des Voisins. Un premier tronçon entre la rue des Sources et la rue Leschot a été réalisé à la suite de l'arrêté de circulation du 13 janvier 2006 pris par l'Office cantonal de la mobilité (OCM).

Faisant suite à la présente motion, le Service de la mobilité est intervenu auprès de l'OCM en décembre 2006 avec un projet pour le tronçon entre le boulevard du Pont-d'Arve et la rue des Sources, prévoyant un aménagement du marquage et la transformation de la signalisation lumineuse au croisement de la rue des Voisins et du boulevard.

L'OCM a approuvé ce plan et soumis le projet de réglementation du trafic à l'enquête publique le 20 juin 2007. La réalisation sera menée par l'OCM une fois l'arrêté de circulation entré en force.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 29 août 2007.